



MAIRIE DE MASSERAC

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 9

Excusés : 4

Pouvoirs : 3

Conseillers votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le samedi vingt six janvier à dix heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, Bruno MASETTO, André CHASLES, Fabien DEMARCQ, Thierry OLIVIE.

Excusés et Pouvoirs: Clotilde MOURAUD – Pouvoir à Stéphanie LAFORGE; Jean Michel HUBER – Pouvoir à Thierry OLIVIE ; Soumaya GUILLOUX – Pouvoir à Bruno MASETTO.

Secrétaire de séance : Julien RICORDEL

Préambule :

Suite au décès de Monsieur Daniel GUILLET, Conseiller municipal, Monsieur le Maire propose une minute de silence. Il évoque le souhait de lui rendre hommage et ainsi émet la possibilité de donner son nom au cabinet médical dont Monsieur GUILLET avait porté le projet. Il invite chaque conseiller à réfléchir pour une prise de décision lors d'un prochain conseil municipal sur l'année 2019.

Compte rendu

Réunion Conseil Municipal du samedi 26 Janvier 2019 à 10h30

1- SPL :

- Accueil de Gilles BERTRAND, Président de la SPL et Fabien MAHEAS, Directeur : présentation du PEDT Projet Educatif De Territoire - Tarifs 2019 & Contrat Enfance Jeunesse 2017

a/ Le solde du Contrat Enfance Jeunesse 2017 :

Lors de la constitution de la société publique locale au 1^{er} janvier 2017, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique avait avertie sur la nécessité de verser les flux financiers relevant du Contrat Enfance Jeunesse, aux seuls signataires de ce contrat. Or, seul des collectivités publiques peuvent contractualiser ce type contrat.

Ainsi, les flux financiers du Contrat Enfance Jeunesse sont désormais versés en direct à votre commune, selon les éléments d'analyses de fréquentations que nous transmettons à la CAF 44 plusieurs fois par an. L'autre particularité de ces flux financiers du Contrat Enfance Jeunesse réside dans son versement en année N+1. Par conséquent, la commune a perçu courant octobre 2018, le solde du Contrat Enfance Jeunesse 2017.

Ce solde a quant à lui été inscrit comme recette au titre de l'exercice comptable 2017 et le conseil d'administration de La Roche a délibéré le principe d'appel de ces flux, qu'à versement échu.

*Par conséquent, il convient désormais de reverser cette somme auprès de la SPL La Roche, soit pour votre commune : **6 743.08 euros***

Cet acte sera réalisé chaque année au titre de l'exercice N-1, cela permet également au conseil d'administration de ne pas solliciter les communes dans un versement anticipé de cette recette auprès de La Roche.

b/ Subventions d'exploitations 2019

La Roche présente les montants et les modalités de versement des subventions d'exploitations 2019, par convention de délégation de service public, identiques aux subventions d'exploitations 2018, soit :

11 890,83€ Enfance et jeunesse en période de vacances scolaires

13 415,14€ Accueil en périodes scolaires

c/ Les Tarifs 2019

Comme chaque année, une révision de l'ensemble des tarifs appliqués aux prestations proposées par La Roche a été formulé sur la base de l'indexation de l'indice des prix à la consommation de l'année N-1, soit une hausse de +1,2%, conformément aux données INSEE.

Afin de pouvoir appliquer ces tarifs, il convient de les délibérer avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2019 afin de les rendre opérants.

Les tarifs sont votés à l'unanimité

2- Affaires générales :

- Contribution incendie 2019

L'appel à contribution s'élève à 15 126€ (13 377€ en 2018)

La mairie avait reçu un courrier en juillet 2018 informant de la hausse de la contribution, laquelle serait lissée sur 5 ans, soit une augmentation de 13%. Une réponse écrite avait été envoyée au sdis afin de « négocier », restée sans réponse.

Conscient du coût impacté par les remises aux normes des équipements de prévention incendie, et après en avoir délibéré, les élus soulèvent tout de même le cas de Cordemais dont la contribution a baissé. Pourquoi ? Le conseil municipal refuse la contribution 2019 demandée.

ET proposent une contribution indexée sur le coût de la vie soit 3% arrondi au chiffre supérieur soit 13 780€. Unanimité

- Contentieux MAHIEU :

Lecture du courrier de l'avocat au sujet du SPIC Photovoltaïque : le président du tribunal souhaitait obtenir les statuts & la justification de dépense de protection du bâtiment (bâchage) avant le 22 janvier pour la plaidoirie du 23 janvier

A défaut de statuts, le secrétariat a transmis les délibérations suivantes : création du budget annexe et composition du conseil d'administration

Délibéré dans un mois

- Fusion SSIAD Sion les Mines et Guémené-Penfao (structures d'aide à domicile): nomination d'un délégué

L'association de maintien à domicile qui gère le SSIAD de Guémené Penfao - Sion les Mines vient de connaître des modifications de gouvernance.

Le 19 décembre 2018, en Assemblée Générale Extraordinaire la fusion des associations de Guémené et de Sion a été actée entraînant la décision de l'ARS qui, au 1/1/19, confie au SSIAD regroupé l'intégralité des autorisations et des attributions de fonds afférents à cette activité.

Par ses statuts modifiés en AG l'Association d'Aide à Domicile intègre dans son conseil d'administration un représentant de chaque commune desservie.

Il est proposé de nommer Rémy FRICAUD, en tant que représentant de la commune de Massérac.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Rémy FRICAUD.

3- Bâtiments :

Accessibilité aux ERP pour les PMR et Agenda programmé (Ad'ap) : délai d'utilisation de l'enveloppe de subvention en avril 2019 (Subvention accordée en 2017 de 27 400 € pour des travaux estimés à 34 369 € ht)

La commission bâtiments se réunira le mardi 5 février 2019 à 18h30.

4- Halles commerciales

Information concernant le permis qui avait été déclassé dans un premier temps donc retard car la commission départementale d'accessibilité et de sécurité a souhaité rattacher les halles à la salle polyvalente, bâtiment recevant du public en catégorie spécifique => contrôle technique obligatoire

Coût de cette prestation : SOCOTEC 1 900 ht soit 2 280 TTC voté à l'unanimité par l'assemblée.

5- Tableau des effectifs - personnel communal :

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent communal, il est proposé la création d'un poste de secrétaire de mairie sur le grade de rédacteur principal de 2^e classe.

Afin de respecter la procédure, le dossier sera soumis à la CAP (Commission Administrative du Personnel) du centre de gestion de Loire-Atlantique en juin 2019.

L'assemblée approuve à l'unanimité

6- Finances

- Retour des remarques des usagers de Massérac sur les factures Véolia reçues le 31 déc 2018 et prélevées le 14 janvier.

Lecture du courrier envoyé à Mme GODARD, directrice de territoire et sa réponse reçue le 22 janvier 2019. Deux permances auront lieu en mairie : vendredi 1^{er} février de 9h30 à 12h30 et lundi 4 février de 16h à 19h.

- DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) 2019 dématérialisée : demande de subvention projet « Aménagement des abords de la gare » dont le coût s'élève à 50 000€

Projet de liaison douce ? pas de chiffrage 20 à 25 000 €

La commission voirie va se réunir prochainement

Unanimité pour la demande de subvention dématérialisée désormais

Question et infos diverses

- Dates conseils municipaux 1^{er} semestre 2019 :

23 février

23 mars

11 mai

15 juin

- Devis Potier :
 - fourniture et pose d'une serrure anti-panique à la salle polyvalente pour 534 € ht
 - Plancher scène : sans pose ; les bénévoles de l'amicale laïque réaliseront le travail: 682.08 € ht

Une remarque est faite au sujet de la tringlerie du rideau de scène : à prévoir au BP 2019

Unanimité de l'assemblée pour les 2 devis

- Il est proposé l'achat d'une enceinte mobile pour 249.90 € ht – demande de la commission culture.

Unanimité de l'assemblée

- Information sur l'exercice de confinement qui aura lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 10h30 à l'école. Des contrôles inopinés peuvent avoir lieu. Le personnel communal participera également. Ils seront sensibilisés par Thierry OLIVIE en cas de confinement sur le temps de cantine.

- Animation temps multi sports du jeudi après-midi

Face aux nombreux retours négatifs de parents, un courrier au conseil départemental doit être envoyé le lundi 28 janvier soulevant les manquements d'encadrement et d'autorité de l'animateur remplaçant.

- Poteau lotissement grotte : Mr FRICAUD est interrogé sur ce point. Il faudra relancer le Sydela et réfléchir à la souscription d'un contrat de maintenance

Fin de séance à 12h05

Merci de noter d'ores et déjà la prochaine date de conseil :

Samedi 23 février 2019 à 10h30

Réunion adjoints jeudi 14 février à 19H